

Marc Herger rencontre...

Christoph Blocher

Des personnalités de la politique, de l'économie, de l'armée et de la culture

Notre jeune membre de l'ASIN, Marc Herger de Steinen SZ, rencontre pour nous des personnalités de la politique, de l'économie, de l'armée et de la culture. Marc est président du parti local de l'UDC à Steinen, membre du Comité de l'UDC du canton de Schwyz et du district de district de Schwyz et chef du point de soutien de l'ASIN SZ.

Qui respecte encore le Serment ?

On parle beaucoup de l'accord-cadre. Où entrevoyez-vous aujourd'hui encore les principaux problèmes ?

En clair, la Suisse serait obligée de signer un traité bureaucratique qui la mettrait sous tutelle et l'obligerait à obéir à des juges étrangers. Pire encore: ce sont non seulement les juges étrangers, mais aussi le tribunal de l'autre partie, la Cour de justice de l'UE, qui se chargeraient de la justice en Suisse. De plus: en Suisse, l'organe suprême est le peuple, c'est-à-dire les citoyens. Un tel traité a pour but de les priver de leurs droits. Et enfin: la signature de ce traité marquera la fin des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE. L'UE fera les lois et la Suisse devra les appliquer.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'indépendance de la Suisse ?

Un traité prévoyant l'adoption automatique du droit communautaire et la désignation de la Cour européenne comme arbitre des litiges est la fin de l'indépendance. Il s'agit d'un traité colonial.

Quel sera alors le montant de l'indulgence à verser à l'UE si la Suisse ne veut pas adopter un de ses développements juridiques ?

On cherche à nous rassurer en nous



disant qu'un tribunal d'arbitrage déterminera ensuite l'adéquation de la sanction. Même sans cet « accord-prison », il est déjà maintenant parfaitement possible d'adopter des normes de l'UE si on les considère comme raisonnables. Il est par exemple tout à fait logique que les autoroutes soient dotées de la même signalisation que le reste de l'UE. La Suisse a proposé de le faire, puis elle a adopté une nouvelle signalisation, alors que de nombreux autres pays de l'UE n'ont pas suivi.

La Grande-Bretagne a officiellement quitté l'UE. Voyez-vous un avenir prometteur pour les Anglais ?

Les Anglais ont quitté l'UE pour gagner leur indépendance. Pourtant les Anglais doivent affronter des difficultés plus grandes que la Suisse. Ils ont dû divorcer de l'UE. Suite à cette séparation, tous leurs traités ont été supprimés et ils doivent repartir de zéro ! A mon avis, le Pre-

mier ministre Johnson a négocié de manière astucieuse et obstinée pour obtenir l'indépendance de son pays. Il l'a obtenue et a conclu un accord de libre-échange semblable à celui que nous avons négocié en 1972 avec l'Union européenne. Il garantira en dépit de l'indépendance le libre-échange entre la Grande-Bretagne et l'UE. Contrairement à notre gouvernement, il a réussi à baser les rapports bilatéraux sur des conditions purement économiques et à éviter que la Grande-Bretagne doive reprendre automatiquement le droit de l'UE. L'Angleterre a mis un terme à la libre circulation des personnes.

Malheureusement, le peuple a rejeté l'initiative de limitation l'année dernière. Que va-t-il se produire maintenant ?

Pour l'instant, la situation reste inchangée. Nous avons mis en garde contre les conséquences négatives de l'immigration. Actuellement,

nous pouvons constater que, malgré un chômage record, l'immigration démesurée vers la Suisse se poursuit. En 2020 - malgré trois mois de fermeture des frontières et un taux de chômage élevé ainsi qu'un chômage partiel massif, plus de nouveaux immigrants sont entrés dans le pays qu'à aucun moment depuis 2015. Or cela ne peut fonctionner que tant que la Confédération viendra en aide à l'économie avec des dispositions prévues pour les cas de rigueur, des prêts et de aides financières, atténuant ainsi les conséquences économiques dévastatrices de la pandémie de la Covid 19 et de l'immigration excessive. Il s'avère aujourd'hui que les opposants à l'initiative de limitation ont beaucoup menti pendant la campagne de votation. Ils ont par exemple affirmé que, sans la libre circulation des personnes, nous perdrons l'accès au marché de la zone de l'UE, bien que chacun sache que l'accès au marché est garanti avant tout par l'accord de libre-échange de 1972. On a promis que dans les mauvaises années, il y aurait moins d'immigrants. Et maintenant, en 2020, année de la pandémie, ils ont été encore plus nombreux que dans les années précédentes.

Malgré sa non-application flagrante, l'article 121a reste dans la Constitution. N'est-ce pas contradictoire ?

Le Parlement serait obligé de mettre en œuvre cette disposition constitutionnelle adoptée par

le peuple. Mais les opposants ont préféré nous conseiller de lancer un référendum. En supposant que nous ayons lancé un référendum et que le peuple se soit mis d'accord avec nous sur la non-application de fait de l'article 121a, nous aurions à nouveau été confrontés au statu quo, c'est-à-dire à la situation qui prévalait avant l'adoption de l'initiative sur l'immigration de masse. Les opposants voulaient que nous nous ridiculisions de la sorte et nous n'aurions donc rien gagné. Nous avons à nouveau besoin d'hommes politiques proches du peuple et fidèles à la Constitution, qui prennent leur serment constitutionnel au sérieux.

Une Cour constitutionnelle, comme en Autriche, pourrait-elle remédier à ce problème ?

Théoriquement, le principe d'une Cour constitutionnelle qui contrôle le respect et la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles est une bonne idée, mais malheureusement, seulement en théorie. Nous venons d'apprendre au cours des nombreux débats, par exemple sur l'initiative en matière d'immigration de masse, l'initiative en matière d'expulsion ou l'accord-cadre, que la plupart des juges se rangent du côté du droit international. Les juges constitutionnels seraient également élus par le Parlement et il faudrait alors beaucoup pour invalider ses décisions. Car, qui paie le bal mène la danse.

En ce moment, la pandémie de Covid-19 est le sujet dominant dans l'opinion publique. En tant qu'ancien Conseiller fédéral, comment évaluez-vous le travail du Conseil fédéral pendant cette période ?

Le Conseil fédéral n'agit pas selon des principes de leadership. Les politiciens n'ont en effet pas de formation correspondante. Par le passé, quand tout le monde faisait encore

son service militaire, on s'est inspiré au moins de certains principes de l'armée. Aujourd'hui, on prend presque chaque semaine une autre décision sans procéder à une analyse appropriée de la situation. Cela sème en outre la confusion parmi les nombreux employeurs et employés de notre pays. Un jour, on affirme que le secteur de la restauration n'est pas un point sensible au virus et le lendemain, on décide de fermer tous les restaurants. Ce n'est assurément pas une stratégie. La classe politique ferme les yeux sur les conséquences dévastatrices d'un confinement. 60% des décès ont eu lieu dans des maisons de retraite. Mais au lieu d'essayer d'y prévenir les infections par une stratégie ciblée, le Conseil fédéral agit de manière totalement désordonnée et ferme plutôt des restaurants et des centres de fitness. Il faudrait par exemple tester au quotidien le personnel soignant et ensuite le vacciner pour empêcher le virus de pénétrer dans les établissements médico-sociaux. En conclusion, on peut dire qu'il y a eu trop peu d'interventions ciblées dans les points chauds.

Un aspect qui est beaucoup trop peu mentionné est le fait que la Confédération accumule chaque jour des dettes de 150 millions de francs. Il s'agit d'impôts et de dettes que nos générations futures devront supporter, c'est pourquoi je crains une augmentation des impôts fédéraux très prochainement. Cela aura alors à nouveau des conséquences très négatives pour l'emploi et la prospérité de tous !

Cher Monsieur Blocher, au nom de l'ASIN, je tiens à vous remercier pour cet entretien passionnant.

